



## **Compte rendu de la conférence sur le soutien à la parentalité**

***Seul le prononcé fait foi.***

### **1. Ouverture de Stéphanie Rist**

L'attention de l'action publique doit être prioritairement centrée sur les jeunes générations. L'État affirme sa mobilisation dans le champ de ses compétences, avec des choix clairs et adaptés. Trois axes structurent cette action : une meilleure reconnaissance et un accompagnement renforcé des professionnels de la petite enfance, la consolidation du service public de la petite enfance en lien étroit avec les élus locaux, et le renforcement de la prévention en santé, notamment à travers la protection maternelle et infantile. Le soutien à la parentalité est présenté comme une condition indispensable à l'efficacité des politiques de l'enfance. Une nouvelle stratégie nationale de soutien à la parentalité sera prochainement présentée en lien avec le Haut-commissariat à l'Enfance.

Cette stratégie reposera sur trois priorités : le temps accordé aux parents, avec un congé supplémentaire de naissance, l'accompagnement ciblé des fragilités parentales et le développement de villes pensées à hauteur d'enfant.

### **2. Constat global**

Le soutien à la parentalité est un levier essentiel de la sécurité affective de l'enfant, condition de son développement global. Malgré un cadre juridique clair, les violences éducatives ordinaires demeurent fréquentes, traduisant un décalage entre normes et pratiques.

Les mécanismes de dissociation montrent que la punition n'apaise pas l'enfant mais fragilise le lien, inscrivant la violence éducative comme un enjeu de santé publique. Dans un contexte d'injonctions sociales et de forte idéalisation de la réussite éducative, l'anxiété parentale progresse et appelle un accompagnement non normatif.

Les politiques de soutien doivent reposer sur la coéducation, la confiance et la lisibilité des parcours. Les dispositifs de proximité et les espaces de dialogue entre parents constituent des leviers efficaces, en particulier durant le post-partum et les 1 000 premiers jours, périodes de vulnérabilité accrue.

### **3. Interventions par acteur**

**Isabelle Filliozat, psychothérapeute, autrice, spécialiste de l'éducation et de la parentéli)**

***« Un enfant puni n'est pas apaisé : la dissociation devient une stratégie de survie au lien. »***

Le soutien à la parentalité est présenté comme un soutien à la sécurité affective de l'enfant, condition indispensable à son développement émotionnel, cognitif et social. La sécurité affective

constitue le socle sur lequel reposent l'attachement, l'apprentissage et la construction psychique. Selon cette approche, « le soutien à la parentalité, c'est le soutien à la sécurité affective ». Un constat préoccupant est dressé concernant les pratiques éducatives. Une majorité de parents considère qu'il est impossible d'élever un enfant sans recours à des formes de bousculade ou de contrainte, tandis que les violences éducatives ordinaires demeurent largement répandues. Cette réalité entre en contradiction avec le cadre juridique existant, l'éducation sans violence constituant une obligation légale depuis janvier 2019 et un principe inscrit dans la Convention internationale des droits de l'enfant. Malgré ces textes, l'application de la loi reste insuffisante, ce qui interroge la portée réelle des normes juridiques et leur appropriation culturelle.

Les enfants apparaissent aujourd'hui moins tolérants à ces pratiques éducatives. Des difficultés accrues sont observées en matière d'attention, de raisonnement logique et de réussite scolaire, avec une diminution notable de la capacité d'attention. Toutefois, ces évolutions ne peuvent être imputées exclusivement aux parents, dans la mesure où elles s'inscrivent dans un contexte sociétal profondément transformé, marqué par une intensification des contraintes, du stress et des sollicitations.

Les mécanismes neuropsychologiques associés à la violence éducative sont ensuite analysés. Face à une situation de stress intense sans possibilité de fuite ou de lutte, un état de figement peut survenir, accompagné d'une dissociation psychique. Le cerveau libère alors des substances anesthésiantes. Dans ce contexte, l'enfant puni n'est pas apaisé mais dissocié. La soumission constitue une stratégie de préservation du lien, tandis que le souvenir de l'événement violent peut être enfoui sous forme d'amnésie traumatique et ressurgir ultérieurement en réaction à des situations déclenchantes. Ces mécanismes expliquent l'intensité émotionnelle de certaines réactions à l'âge adulte, souvent enracinées dans des expériences précoces.

L'analyse souligne que les comportements parentaux violents ne relèvent pas d'une intentionnalité intrinsèque, mais s'inscrivent fréquemment dans des processus de dissociation intérieurisée. Les simples injonctions à la parentalité positive apparaissent insuffisantes pour modifier durablement les pratiques. Un ajustement imparfait des réponses parentales demeure compatible avec un développement sécurisant, un équilibre entre réponses adaptées et réponses inadaptées étant considéré comme favorable à l'enfant.

La question de la violence éducative est ainsi inscrite dans une problématique de santé publique. Une proportion importante de la population adulte a été exposée à des événements traumatisques durant l'enfance, avec des répercussions durables sur la santé psychique, sociale et physique. La culpabilisation des parents apparaît dès lors inappropriée lorsqu'aucune protection effective n'a été assurée dans le passé. Dès 2006, le Conseil de l'Europe recommandait le développement de politiques de soutien à la parentalité positive.

Le soutien à la parentalité est enfin défini comme un accompagnement visant à favoriser la compréhension des besoins de l'enfant, le développement de l'attachement et le sentiment de sécurité. Il repose sur un apport d'informations et de soutien logistique, sans prescription normative. Les dispositifs les plus efficaces s'appuient sur les groupes de parents, les programmes de compétences psychosociales et les lieux parents-enfants, à condition d'intégrer un travail sur la régulation émotionnelle. La parentalité ne relève pas d'une technique, mais d'une relation. L'amour ne constitue pas une récompense, mais un facteur essentiel du développement.

**Philippe Duverger, président de la fédération des écoles des parents et des éducateurs, pédopsychiatre, chef de service de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent au CHU d'Angers**

***« On ne peut pas soigner les enfants sans accompagner les parents. »***

Une augmentation significative de l'anxiété parentale est observée. Les pressions sociétales contribuent à une culpabilisation répétée des parents, alimentée par une injonction implicite à la perfection. Cette réalité est documentée dans un rapport de la commission parentalité. Du côté des professionnels, une interrogation récurrente demeure : comment définir un « bon parent » et comment ajuster les réponses entre une approche éducative et une approche centrée sur le prendre soin.

La parentalité repose sur deux dimensions complémentaires. L'exercice de la parentalité renvoie à la manière dont le rôle parental est pensé, construit et reconnu ; il fonde et organise la posture parentale. La pratique de la parentalité concerne quant à elle le quotidien, à travers le prendre soin et les tâches concrètes telles que l'alimentation, la santé ou l'hygiène. Ces deux dimensions sont indissociables et doivent être prises en compte conjointement dans les politiques et dispositifs d'accompagnement.

L'objectif des actions de soutien à la parentalité est de construire une alliance avec les parents et de renforcer la coéducation. Il ne s'agit ni de se substituer aux parents, ni d'intervenir sur les familles de manière descendante, mais de travailler avec les parents dans une logique de décisions partagées, qui ne soient ni imposées ni négociées au détriment de leur place. Cette approche soulève des questions professionnelles structurantes, notamment autour de la neutralité bienveillante et de la juste distance dans l'accompagnement.

Une vigilance particulière est requise face à la marchandisation croissante de la parentalité. Celle-ci impose de réaffirmer les principes d'un accueil inconditionnel et sans jugement des familles, du respect de la diversité des modes éducatifs et d'une attention renforcée envers les parents les plus vulnérables, afin de prévenir toute forme de stigmatisation.

Si de nombreux dispositifs d'accompagnement existent, une difficulté majeure réside aujourd'hui dans la lisibilité des parcours de l'enfance. La multiplicité des acteurs et des dispositifs rend l'orientation complexe pour les familles, générant un sentiment de perte de repères et une moindre efficacité des accompagnements proposés.

Les données issues du numéro vert dédié à la parentalité apportent un éclairage significatif sur les besoins exprimés. Environ 75 % des appels émanent de mères, mais une augmentation des appels de pères est observée, notamment dans des situations de monoparentalité. Les motifs les plus fréquemment évoqués concernent les conflits familiaux, le mal-être des adolescents et les situations de violence. Ce dispositif apparaît comme un outil essentiel de soutien et pourrait constituer un levier pertinent pour la création d'un observatoire national de la parentalité, permettant une meilleure connaissance des réalités parentales et une adaptation des politiques publiques.

## **Cécile Garrigues, co-présidente du syndicat national des médecins de PMI**

***« Accompagner sans normer, c'est reconnaître aux parents leur capacité à trouver leurs propres solutions. »***

La protection maternelle et infantile constitue un service public de santé rattaché au conseil départemental. Elle s'adresse aux femmes enceintes ainsi qu'aux enfants de la naissance jusqu'à l'âge de six ans et repose sur l'intervention d'équipes pluridisciplinaires. Ce cadre permet un accompagnement global, à la fois sanitaire, préventif et social.

L'arrivée d'un enfant peut faire émerger des difficultés nouvelles, mais elle peut également constituer un effet levier favorisant l'accès à des ressources jusqu'alors inexistantes ou peu mobilisées. L'accompagnement proposé vise à soutenir cette période de transition en valorisant les capacités des familles.

Le travail en équipe pluridisciplinaire, fondé sur le croisement des regards, contribue à une analyse plus objective des situations rencontrées. Cette approche collective permet d'éviter les interprétations isolées et renforce la qualité de l'évaluation. Une attention particulière est portée à l'absence de posture normative, afin de préserver une relation de confiance avec les parents.

L'ouverture aux pratiques et aux coutumes éducatives des familles est considérée comme essentielle pour soutenir la confiance parentale. L'accompagnement repose sur le principe selon lequel les parents demeurent les premiers experts de leur enfant. Dans cette logique, la posture professionnelle privilégie la réflexion partagée plutôt que la prescription. Les solutions sont construites avec les parents, à partir de leurs propres ressources, enrichies par les apports et les outils proposés par les équipes.

## **Bernard Tranchand, président de l'UNAF**

***« La confiance parentale se construit dans le dialogue, pas dans l'injonction à faire parfaitement. »***

Un principe fondateur est rappelé : les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants. Toute politique de l'enfance devrait ainsi débuter par une interrogation centrale sur les moyens de renforcer la confiance parentale, condition préalable à l'exercice serein de la parentalité.

Dans une société traversée par de multiples injonctions, qui tend à idéaliser l'enfant, sa réussite et son parcours, cette représentation d'un « enfant roi » contribue paradoxalement à fragiliser les parents. Cette idéalisation crée une situation d'incertitude et de perte de repères, dans laquelle la relation éducative se trouve déplacée d'une logique d'accompagnement et de lien vers une logique de performance et de crainte de mal faire. Le stress parental prend alors le pas sur la confiance et l'ajustement affectif, renforçant le besoin d'un accompagnement structuré et accessible.

La nécessité de créer des espaces de dialogue apparaît comme un enjeu majeur. Ces espaces doivent permettre l'expression des doutes, des questionnements et des expériences éducatives, afin de rompre l'isolement parental et de normaliser les difficultés rencontrées.

Le tissu associatif joue à cet égard un rôle essentiel, avec un réseau de plus de 8 000 associations présentes sur l'ensemble du territoire. Les préoccupations liées au numérique occupent une place croissante, près de la moitié des parents se déclarant extrêmement inquiets sur ce sujet.

Les peurs parentales, lorsqu'elles ne sont pas accompagnées, tendent à se transmettre aux enfants, soulignant la nécessité de disposer d'outils de compréhension et de médiation. Les cafés des parents et les lieux de transmission entre pairs apparaissent comme des leviers particulièrement pertinents, en favorisant l'échange d'expériences et la circulation de solutions entre parents.

La restauration de la confiance parentale constitue un objectif transversal, indépendamment des origines culturelles ou du niveau de formation. Tous les parents ont besoin de se sentir légitimes et soutenus dans leur rôle éducatif.

Enfin, un enjeu complémentaire concerne l'articulation entre parentalité et vie professionnelle. Lorsque les parents expriment le besoin d'exercer pleinement leur rôle parental, l'entreprise peut constituer un acteur de soutien, notamment par une plus grande souplesse dans l'organisation du temps de travail et une meilleure prise en compte des équilibres de vie.

### **Sarah Livarowsk, co-présidente du Sel dans le café**

*« Le post-partum n'est pas seulement un temps médical, c'est un temps social où la solitude fragilise. »*

Le post-partum est identifié comme une période de vulnérabilité particulièrement intense. Les données disponibles montrent qu'un quart des mères présentent un niveau d'anxiété élevé deux mois après l'accouchement, tandis qu'une mère sur cinq ayant traversé un épisode dépressif durant cette période a éprouvé de la crainte à en parler. Ces éléments traduisent un phénomène de solitude et de retenue dans l'expression de la souffrance psychique.

Un sondage réalisé auprès de 1 100 personnes confirme cette réalité, puisque 58,6 % des répondants déclarent s'être sentis seuls durant le congé maternité. Ce sentiment d'isolement renforce la vulnérabilité émotionnelle et peut constituer un frein à la demande d'aide et à l'accès aux ressources existantes.

Dans ce contexte, le développement d'une carte collaborative à destination des parents en post-partum vise à valoriser les initiatives locales et à améliorer la visibilité des dispositifs de soutien. Cet outil répond à un besoin essentiel de solidarité et d'échanges entre parents, en favorisant la mise en réseau et la reconnaissance des ressources de proximité.

### **Joséphine de Boisséson, déléguée générale adjointe de la Fédération Ensemble pour la petite enfance**

*« Soutenir les parents dès les 1 000 premiers jours, c'est prévenir les fragilités avant qu'elles ne deviennent des ruptures. »*

Être parent en 2026 s'inscrit dans un contexte de complexité accrue. Les configurations familiales ont profondément évolué, avec une augmentation de la monoparentalité, un isolement plus marqué et un creusement des inégalités sociales. La dépression post-partum concerne environ une femme sur cinq, tandis que le suicide maternel constitue la première cause de mortalité infantile en France. Parallèlement, la pauvreté infantile demeure plus élevée que celle des adultes, touchant plus d'un

enfant sur cinq. Ces facteurs conjugués fragilisent les familles et accentuent les vulnérabilités dès les premiers temps de la parentalité.

La crise sanitaire liée à la Covid-19 a renforcé ce besoin de rompre l'isolement parental, en révélant l'importance des liens sociaux et de l'accompagnement de proximité. C'est dans ce contexte qu'a été déployé le dispositif des Maisons des 1 000 premiers jours. Ce dispositif repose sur la création d'un lieu dédié, structuré autour d'un groupe restreint d'environ dix parents accompagnés de leur bébé sur une année entière. Les participants traversent ainsi simultanément des préoccupations similaires, dans un cadre sécurisant et accompagné.

L'accompagnement est assuré par un professionnel formé, en capacité d'intervenir en prévention précoce et de mobiliser, lorsque cela est nécessaire, des professionnels de santé. Cette organisation favorise l'anticipation des difficultés, le soutien des compétences parentales et la construction de liens durables entre familles.

À ce jour, soixante Maisons des 1 000 premiers jours sont déployées sur le territoire national et en outre-mer, constituant un levier structurant de soutien à la parentalité dès les débuts de la vie.

#### **4. Conclusion de la Haute-commissaire à l'Enfance**

**« Le soutien à la parentalité n'est pas une réponse unique : c'est une alliance de solutions pour répondre à la diversité des parentalités et besoins spécifiques. »**

Le soutien à la parentalité ne peut plus être envisagé de manière uniforme. Il recouvre une pluralité de parentalités, confrontées à des transformations profondes de nos modes de vie. Ces évolutions soulèvent de nouvelles interrogations et mettent en lumière un tabou persistant : celui de demander de l'aide.

Les réponses existent et sont multiples. Elles s'inscrivent d'abord dans la politique familiale, qui interroge la place des familles dans notre société, mais aussi dans une logique de prévention, indispensable pour anticiper les difficultés plutôt que les subir.

Faire de nos solutions de véritables opportunités suppose d'embarquer l'ensemble des acteurs, le monde associatif, les professionnels de la petite enfance, les institutions, mais aussi les entreprises. L'enjeu est d'accompagner les parents de manière adaptée, en leur donnant accès à des informations fiables et accessibles — un défi majeur de notre époque.

Prévenir les difficultés implique de regarder avec lucidité les besoins fondamentaux de l'enfant, les situations de négligence et leurs conséquences sur la santé et le développement.

Cette prévention ne peut être portée par un seul acteur : elle doit être partagée, mobilisant l'ensemble des sphères concernées.

Dans les prochaines semaines, un Conseil de soutien aux parentalités sera réuni afin :

- d'inscrire cette démarche dans la durée,
- de réfléchir aux outils existants et à leurs formats,
- d'articuler soutien collectif et accompagnement individualisé,
- en prenant en compte la diversité des besoins spécifiques.

## 5. Démonstrations

### Tess Cévaër, co-fondatrice de HappyDarons

Application pensée pour les salariés et parents, pour accompagner l'ensemble des grands besoins des parents, en proposant une bibliothèque de contenus. L'entreprise du parent finance des crédits, et le parent choisit la catégorie de professionnels dans laquelle il peut les dépenser.

### Cécilia Creuzet, May

Application mobile avec des infirmières puéricultrices, sage-femmes et médecins pour accompagner les parents, grâce notamment à un chat ouvert 7/7 jours de 8h à 22h et une bibliothèque de ressources réalisées par des professionnels de santé. 750 000 familles utilisateurs.

### Khalil Yaker, Parency

Outils permettant de recenser les professionnels de santé depuis le désir de concevoir jusqu'au premières années de vie de l'enfant, autour de chez soi, et d'offrir une bibliothèque de ressources certifiées par des professionnels.

### Marie et Hubert Pellerin, Parents on board

90% des salariés sont parents. Donc cette plateforme, dédiée à la parentalité en entreprise, est à la fois une plateforme de recrutement qui met en lien entreprises engagées (après évaluation du scoring) en matière de parentalité et parents à la recherche d'entreprises respectueuses, mais aussi dédiée au conseil. Elle développe le premier outil de « scoring » en France.